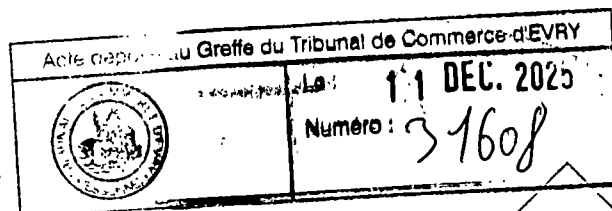


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 11/12/2025 - 31608 - 2022 B 00337 - 909 329 104 - AAA+ AMELIORATION
ADAPTATION ASSISTANCE



AAA+

Amélioration Adaptation Assistance
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 2000 euros

Siège Social : 1 Bis rue Pierre Mendes-France, 91 290 La Norville

Numéro : 909 329 104 RCS Evry

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2025

Le 18 Janvier 2025 à 16h00

L'unique associé de la Société Amélioration, Adaptation, Assistance (AAA+) s'est réuni au 1 Bis rue Pierre Mendes-France, 91 290 La Norville, en Assemblée Générale, sur convocation faite par le Président, adressée en lettre simple transmise par courriel.

L'Assemblée Générale est présidée par François BILLAUD, en sa qualité de Président d'AAA+.

Le Président de séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Présent : Le Président et unique actionnaire, François BILLAUD.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Bilan 2024, approbation des comptes annuels
- Objectifs 2025
- Rémunération du Président pour 2025

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment

- Bilan et comptes 2024, proposition d'affectation du résultat

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : BILAN 2024, APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

La Société Amélioration Adaptation Assistance, AAA+, a été enregistrée le 19 Janvier 2022 au Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry.

Ses activités principales consistent en :

- Expertise en Marketability, Amélioration, Adaptation de systèmes de mobilité.
- Pilotage de projet et amélioration de la satisfaction client pour équipementiers, entreprises automobiles, construction navale et habitat de plaisance.
- Management interculturel.
- Remise en état et décoration de maison/appartement, home staging.
- Remise en état de véhicules anciens.
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à
 - La création, la location, l'acquisition, la prise de bail, l'installation, l'exploitation et la prise en location-gérance de tous établissements, de tous fonds de commerce, se rapportant aux activités mentionnées ci-dessus.
 - L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités.
 - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations économiques, juridiques, civiles, financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Compte professionnel ouvert à la Société Générale d'Arpajon.

Capital Social : 2000 €

Malgré les compétences rares dans l'Adaptation des Produits et Prestations Automobiles aux Attentes des Clients, en France comme à l'internationale, malgré les contacts pris avec les industries nautiques intéressées par les expériences deancements de véhicules électrifiés, connectés et automatisés, malgré les promesses de contrats des sociétés ExperConnect et Renault, l'année 2024 est une troisième année difficile et décevante, n'ayant permis de concrétiser aucun contrat.

Le chiffre d'affaires 2024 est resté nul : 0 €

Les frais ont été réduits de manière drastique et ne sont dus qu'aux frais administratifs.

Les démarches et contacts commerciaux ont été réalisés par mails et téléphone.

Les frais d'enregistrement des résultats d'AAA au Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry sont de 47.09€

2024 est donc une année déficitaire à hauteur de : -47.09€

Bilan, comptes et affectation du résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale, à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : PLAN 2025

2025 sera encore axée sur les Conseils en Marketability pour les systèmes de mobilité, en France et à l'internationale, avec la relance des différents contacts et une recherche d'extensions vers la formation professionnelle. Les démarches commerciale s'appuieront sur les compétences et expériences de son Président dans l'Amélioration et l'Adaptation de véhicules Electrifiés, Connectés, Autonomes et Partagés développées ces 15 dernières années pour les Automobiles du Groupe Renault. Les cibles commerciales seront les constructeurs et équipementiers automobiles, notamment à travers des collaborations avec ExperConnect, mais aussi les entreprises de constructions navales de plaisance, confrontées aux mêmes challenges techniques et réglementaires que l'automobile.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale, à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : REMUNERATION DU PRESIDENT

Après une deuxième année difficile, décevante et déficitaire, la rémunération du Président sera nulle, la priorité restant le lancement et le développement de la société AAA+.

Du 1^{er} Janvier 2025 à la fin du second exercice, le 31 décembre 2025, la Rémunération du Président AAA+ sera :

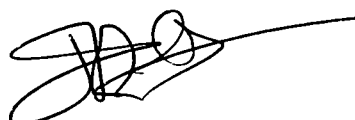
- Salaire annuel : 0 euro
- Prime : 0 euro
- Dividende : 0 euro

Il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale, à l'unanimité.

L'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 18h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.



Le Président AAA+

François BILLAUD

AAA+



Amélioration Adaptation Assistance

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au Capital de 2000 euros

Siège Social : 1 Bis rue Pierre Mendes-France, 91 290 La Norville

Numéro : 909 329 104 RCS Evry

Résolution d'affectation du résultat 2024

Votée à l'Assemblée Générale du 18 janvier 2025

Le 18 janvier 2025

L'année 2022 n'ayant permis la concrétisation d'aucun contrat, le chiffre d'affaires est resté Nul. Le résultat est un déficit de **47.09 €**.

Compte tenu de ce résultat, l'associé unique propose d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 47.09 € au compte report à nouveau.

La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2025.

Fait à La Norville, le 18 janvier 2025

Le Président AAA+

François BILLAUD

AAA+



Amélioration Adaptation Assistance

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au Capital de 2000 euros

Siège Social : 1 Bis rue Pierre Mendes-France, 91 290 La Norville

Numéro : 909 329 104 RCS Evry

Proposition d'affectation du résultat 2024

à l'Assemblée Générale du 18 janvier 2025

Le 18 janvier 2025

L'année 2024 n'ayant permis la concrétisation d'aucun contrat, le chiffre d'affaires est resté Nul. Le résultat est un déficit de **47.09 €**.

Compte tenu de ce résultat, l'associé unique propose d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 47.09 € au compte report à nouveau.

Fait à La Norville, le 18 janvier 2025

Le Président AAA+

François BILLAUD

Désignation de l'entreprise		Amélioration Adaptation Assistance (AAA+)				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		1 Bis rue Pierre Mendes-France, 91290 LA NORVILLE						
SIRET		9 0 9 3 2 9 1 0 4 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
						Exercice N clos le		
						31 12 2024		
		Brut		Amortissements – Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		689.35	
		Autres *	014		016		0	
	Immobilisations corporelles *		028		030		0	
	Immobilisations financières * (1)		040		042		0	
	Total I (5)		044		048		689.35	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		0	
		Marchandises *	060		062		0	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		0	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		0	
		Autres * (3)	072		074		0	
		Valeurs mobilières de placement	080		082		0	
		Disponibilités	084		086		1646.59	
		Charges constatées d'avance *	092		094		0	
Total II		096		098		1646.59		
Total général (I + II)			110		112		2335.94	
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				2000	
	Écarts de réévaluation		124				0	
	Réserve légale		126				0	
	Réserves réglementées *		130				0	
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132	0	
	Report à nouveau		134				-1471.81	
	Résultat de l'exercice		136				-47.09	
	Provisions réglementées		140				0	
Total I						142	481.05	
Provisions pour risques et charges						Total II	154	0
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				0	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				0	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				0	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		)	172	0	
	Produits constatés d'avance		174				0	
Total III						176	0	
Total général (I + II + III)						180	481.05	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Amélioration Adaptation Assistance (AAA+)		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le	
				018		31 12 2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	0
	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	0
		Services *		217		218	0
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	0	
	Production immobilisée *			224	0		
	Subventions d'exploitations reçues			226	0		
	Autres produits			230	0		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	0		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	0		
	Variation de stocks (marchandises) *			236	0		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	0		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	0		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier :)			242	0		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)			243	244	0	
	Rémunérations du personnel *			250	0		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	0		
	Dotations aux amortissements *			254	0		
	Dotations aux provisions			256	0		
	{	Autres charges {		259	}	262	0
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	0			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	0			
Produits financiers (III)			280	Charges financières (V)	294	47.09	
Produits exceptionnels (IV)			290	0			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	}	300	0	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	0			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	-47.09			
B – RÉSULTAT FISCAL			312	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	0		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	354	-47.09		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat			360	0		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	372	-47.09		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Amélioration Adaptation Assistance (AAA+)		Néant ☒					
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
						Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise		Amélioration Adaptation Assistance (AAA+)		Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683						
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Amélioration Adaptation Assistance (AAA+)		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le 01/01/2024		et clos le 31/12/2024		Données en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel *				376	0		
Dont apprentis				657	0		
Dont handicapés				651	0		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	0		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	0		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	0		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	0		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	0		
TOTAL 1				106	0		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	0		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	0		
Subventions d'exploitation reçues				113	0		
Variation positive des stocks				111	0		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	0		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	0		
TOTAL 2				144	0		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121	0		
Variation négative des stocks				145	0		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	0		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	0		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	0		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	0		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	0		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	0		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	0		
TOTAL 3				152	0		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	0		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence		024	/	016	/		
Date de cessation		/	/				

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

☒ (1)Néant ☐

Exercice clos le **3 1 1 2 2 0 2 4** SIREN **9 0 9 3 2 9 1 0 4**
 Dénomination de l'entreprise **Amélioration Adaptation Assistance (AAA+)**
 Adresse (voie) **1Bis rue Pierre Mendes-France**
 Code postal **9 1 2 9 0** Ville **LA NORVILLE**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	BILLAUD	Prénom(s)	François
Nom marital		% de détention	100%	Nb de parts ou actions	2000
Naissance : Date	22/02/1962	N° Département	75	Commune	PARIS 14
		Pays	France		
Adresse : N°	1 Bis	Voie	rue Pierre Mendes-France		
Code postal	91290	Commune	LA NORVILLE	Pays	France

Tire (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
		Pays			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 0 9 3 2 9 1 0 4

Dénomination de l'entreprise

Amélioration Adaptation Assistance (AAA+)

Adresse (voie)

1 Bis rue Pierre Mendes-France

Code postal

9 1 2 9 0

Ville

La Norville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD